

Déjeuner de Presse

19 juin 2025

Des résultats différenciés selon les secteurs en 2024

Les réseaux de transport et de distribution d'énergie portés par la transition énergétique

Les réseaux télécoms face à l'achèvement du déploiement de la fibre optique

La sécurité incendie, une avancée majeure dans le secteur de la construction

De belles perspectives pour les années à venir



Relations Presse :

Catherine Barret-Bonnin - Tél : 06 10 85 87 32 - Courriel : mcbaret.bonnin@gmail.com

Intervenants

Franck Baron	Président du SYCABEL, Directeur Général de PRYSMIAN France-Belgique-Afrique
Jacques de Heere	Vice-Président du SYCABEL en charge des Télécoms, Vice-Président du Comité Stratégique de Filière « Infrastructures Numériques », PDG d'ACOME
Guillaume Teixeira	Trésorier du SYCABEL, Vice-Président France & South Europe, Building & Territories de NEXANS
Philippe Armand	Délégué Général du SYCABEL
Francis Rouet	Délégué Général Adjoint du SYCABEL

L'industrie française du câble emploie près de 7 000 personnes sur 60 sites répartis dans 70 % des régions. La taille moyenne des câbleries est de 200 personnes.

Léger ralentissement de l'activité pour l'industrie du câble en 2024

Au cours de l'exercice 2024, l'activité des adhérents du SYCABEL a évolué selon les grandes tendances des marchés sur lesquels ils opèrent.

Les premiers effets positifs de la préparation de la transition énergétique ont contribué au renforcement engagé des réseaux de transport d'énergie et suscité un frémissement dans les réseaux de distribution.

Pour leur part, les réseaux télécoms ont connu une situation beaucoup plus délicate due à la fin du plan de déploiement de la fibre optique.

Le secteur du bâtiment, quant à lui, s'est caractérisé par une forte morosité.

Cette année aura également été marquée par des avancées significatives dans le domaine de la sécurité incendie avec la prise en compte des euroclasses dans des textes réglementaires et normatifs.

Enfin, il convient d'évoquer le terrible cyclone qui a dévasté Mayotte en fin d'année, causant des dégâts considérables, notamment sur les réseaux. Tous les adhérents du SYCABEL se sont mobilisés pour fournir au plus vite les matériels nécessaires à leur reconstruction.

► Des résultats contrastés pour les adhérents du SYCABEL

Les résultats des fabricants de fils et câbles électriques et de communication et leurs accessoires accusent un léger recul au cours de l'année 2024.

Tout en intégrant les variations des cours des matières premières, leur chiffre d'affaires s'est établi à **3,5 milliards d'euros**, en baisse globale de 3.7 % par rapport à 2023.

Il faut souligner, comme tous les ans, l'incidence sur les résultats globaux du marché des câbles sous-marins qui évolue au rythme de projets cycliques. Si l'on exclut ce segment, le fléchissement des ventes est de l'ordre de 3.1 % en 2024 par rapport à 2023.

Les exportations, quant à elles, représentent 55 % du chiffre d'affaires total, en léger retrait par rapport à l'exercice précédent.

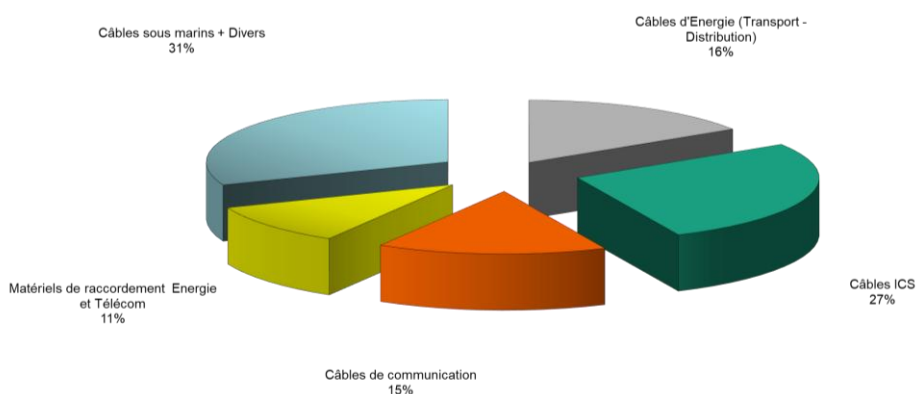
Le poids des matières premières étant prépondérant dans le prix de revient des câbles, après une relative accalmie des cours du cuivre et de l'aluminium en 2023, ceux-ci sont repartis à la hausse en 2024, le cuivre connaissant même un nouveau pic au premier semestre, avant de se stabiliser à un niveau qui reste très élevé par rapport à la situation pré-covid.

Répartition des ventes en valeur

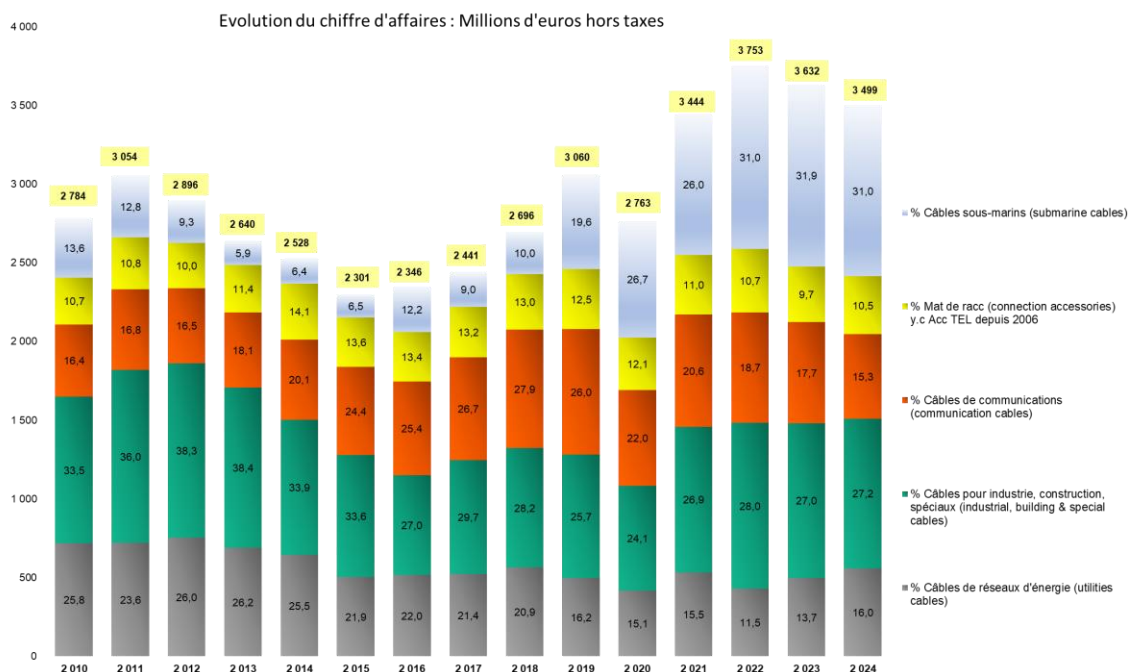
Les câbles d'énergie représentent 16 % des ventes, en forte hausse par rapport à 2023. Après plusieurs années de croissance soutenue jusqu'en 2018, les câbles de communication poursuivent leur chute et ne représentent plus que 15 % du chiffre d'affaires.

La part des câbles pour l'industrie et la construction reste quasiment stable à 27 %. Les matériels de raccordement progressent à 11 % des ventes.

Répartition du chiffre d'affaires global en 2024



Evolution et répartition du chiffre d'affaires de 2010 à 2024 en M€ HT



Considérée sur une période de 14 ans, la répartition des ventes réalisées par les membres du SYCABEL se caractérise par une certaine fluctuation.

La production en volumes

La production globale de câbles, hors câbles sous-marins et câbles à fibre optique, reste stable par rapport à 2023, avec un total de 300 000 tonnes, tous produits confondus. Le tonnage des métaux conducteurs livrés en câbles à âmes métalliques s'élève pour sa part à 182 000 tonnes, en progression de 3% %.

En métropole, les tonnages de métaux progressent de 5 %. Le kilométrage de fibres optiques livrées en câbles, quant à lui, régresse de 19 % à 8 millions de kilomètres, bien loin des 20 millions de kilomètres atteints en 2019.

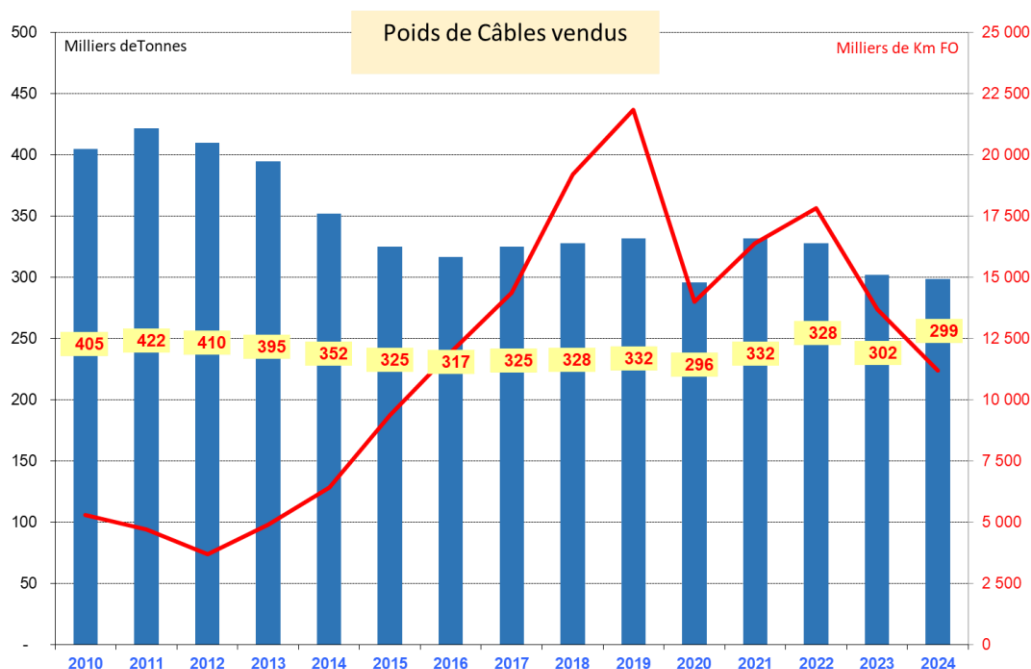
Dans le domaine des réseaux d'énergie, les premiers effets de la transition énergétique se font sentir, principalement au niveau du raccordement des nouvelles capacités de production. Les nouveaux usages de l'électricité n'ont pas encore réellement d'incidence, si ce n'est au niveau du raccordement de data centers. Les ventes de câbles d'énergie progressent ainsi de plus de 12%, en France comme à l'export.

Les matériels de raccordement suivent cette même tendance en France. Les câbles destinés à la construction et à l'industrie reculent légèrement (-3% en CA). Ils pâtissent du ralentissement économique et de l'anémie du bâtiment.

Concernant le segment des câbles de données, le marché des câbles à fibre optique, fibres multimode et monomode combinées, progresse de plus de 50% grâce à de très bonnes ventes à l'export. Pour les câbles à paires torsadées destinés aux installations tertiaires et industrielles, les volumes sont stables tant à l'export que sur le marché domestique depuis 24 mois.

En ce qui concerne les câbles de télécommunications à fibre optique, l'année 2024 se solde en France par un recul de l'ordre de 20% en volume, proche des baisses constatées déjà en 2023 et en 2022.

Production globale de câbles de 2010 à 2024 (milliers de tonnes et de km de fibres optiques)



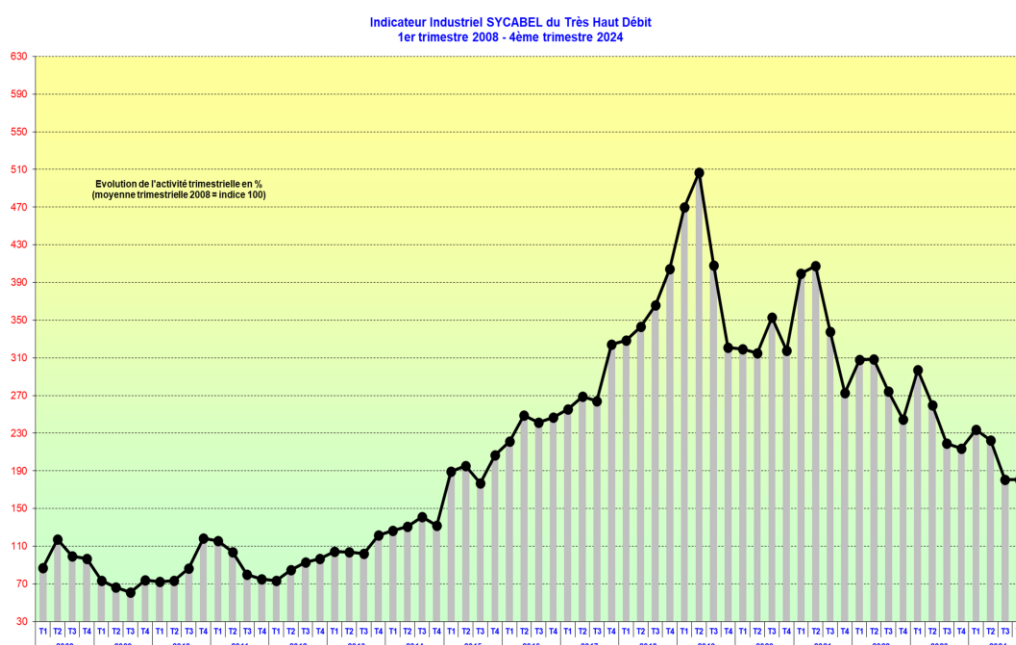
► Complétude des réseaux FttH et défis à venir

Très engagés dans la complétude du Plan France Très Haut Débit dès son origine, les adhérents du SYCABEL ont pris une large part à la réussite de ce projet national d'envergure.

L'Indicateur Industriel de déploiement du Très Haut Débit lancé en 2008 par le SYCABEL a démontré, au fil des trimestres, la contribution prépondérante de la Profession à la fourniture de câbles et accessoires télécoms à fibre optique.

Le ralentissement des livraisons amorcé en 2021 s'est accentué en 2022 puis en 2023. Il s'est poursuivi tout au long de l'année 2024 pour s'établir à - 17 % par rapport à 2023, à un niveau bas à 180 points au second semestre de 2024, soit à l'échelon le plus bas de 2015.

Ce fort repli de l'indicateur sur l'ensemble de l'année 2024 est évidemment consécutif à l'achèvement du déploiement de la fibre optique, désormais dans une phase de fin de cycle du Plan France Très Haut Débit.



La France dispose d'une filière industrielle de la fibre optique forte et qui permet d'assurer la maintenance, l'évolutivité, la résilience et la sécurité des réseaux optiques existants et les déploiements futurs pour supporter les nouveaux besoins : l'accès très haut débit fixe et mobile, les territoires connectés, l'Intelligence Artificielle, les communications quantiques ...

Les infrastructures optiques sont les artères essentielles à la souveraineté numérique et au développement économique de la France et de l'Europe.

Dans un contexte géopolitique extrêmement instable, il est primordial de garder une filière industrielle puissante, implantée sur le territoire national et incluant notamment la R&D et l'innovation (brevets), la production, la formation, la normalisation et la réglementation.

C'est pourquoi, les membres du SYCABEL plaident pour que leur secteur d'activité soit protégé par l'instauration de mesures imposant le respect de la législation et, particulièrement, la stricte application des normes et des préconisations du Comité Expert Fibre de l'ARCEP.

En 2021, le SYCABEL publiait un livre blanc « La qualité des infrastructures Fibre Optique » qui mettait l'accent sur la nécessité d'utiliser des composants (câbles et accessoires) de qualité adéquate, adaptés au mode de pose, en conformité avec les normes en vigueur et installés dans le strict respect des règles de l'art. En 2024, le SYCABEL a publié une Lettre d'Information Spéciale sur « La maintenance et la résilience des réseaux fibre optique », montrant l'importance d'une filière industrielle locale et ouvrant la voie à l'intégration de pratiques éco-responsables pour la maintenance.

Le SYCABEL recommande la programmation effective et immédiate d'opérations de maintenance préventive des réseaux et le remplacement ciblé des tronçons non conformes au référentiel technique, que ce soit du fait du choix initial du matériel, d'une mauvaise installation ou de dommages subis.

Concernant plus spécifiquement les réseaux aériens, la profession recommande leur enfouissement pour les liens les plus exposés aux aléas climatiques ou les plus critiques et, pour les autres cas de figures, leur renforcement.

Les industriels du câble sont des acteurs majeurs des infrastructures des réseaux du numérique et sont dotés de nombreuses implantations sur le territoire national. Le SYCABEL réitère son engagement auprès des acteurs de la filière (ANCT, ARCEP, Banque des Territoires), des syndicats et associations concernés (AVICCA, SERCE), sans omettre la plateforme Objectif Fibre.

L'horizon s'éclaircit pour les câbles électriques et de communication

► Des perspectives d'activité de bon augure

Un certain nombre de facteurs sont favorables aux fabricants de câbles électriques et de communication et aux matériels de raccordement qui leur sont associés pour les années à venir.

Ainsi, la très forte augmentation des **besoins liés à la transition énergétique dans les infrastructures de transport et de distribution d'énergie** ne pourra être satisfaite sans développer les réseaux.

De leur côté, les nouvelles unités de production d'énergie - nucléaire, solaire, éolien terrestre et maritime - vont nécessiter une connexion au réseau. Il en va de même pour les nouveaux usages liés à la décarbonation de l'industrie, au chauffage des bâtiments, à la mobilité électrique...

RTE, pour sa part, fait état d'un besoin d'investissement de 100 milliards d'euros d'ici 2040, avec un rythme qui passerait de 1,5 milliard en moyenne ces dernières années à 3,7 milliards dès 2027.

Quant à Enedis, ses prévisions d'investissement s'élèvent à 96 milliards d'euros d'ici 2040 avec un niveau annuel passant de 3,4 milliards actuellement à 5,5 milliards en 2030.

Au plan européen, les besoins d'équipement des réseaux de transport et distribution sont évalués par ENTSO-E (Réseau Européen des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité) et E.DSO (Association des opérateurs de systèmes de distribution européens) à un total de 1 300 milliards d'euros sur les 20 prochaines années.

Une première concrétisation de ces perspectives de développement prometteuses est intervenue en 2024.

En Europe, les opérateurs de transport ont sécurisé leurs approvisionnements de câbles en passant des commandes massives et des engagements sur de longues durées.

En France, Rte, qui a publié son schéma de développement du réseau le 13 février 2025, a enclenché la sécurisation de ses approvisionnements pour en réaliser le premier volet jusqu'en 2028. En distribution, l'activité a fortement augmenté au second semestre de 2024 et Enedis a également contractualisé des approvisionnements sur une longue période.

Cette visibilité a permis aux industriels d'investir dans les outils de production requis.

En Europe, les fabricants déclarent environ 4 Milliards d'euros d'investissements.

Dans la construction, 2025 sera l'année du déploiement des euroclasses permettant de caractériser la réaction au feu dans les textes règlementaires et normatifs.

La mise en application de la nouvelle norme NF C 15-100 va permettre aux câbles de bénéficier de l'application concrète du Règlement Produits de Construction avec la mise en place des euroclasses.

2025 est également l'année de la mise en œuvre de l'arrêté du 23 mai 2024 pour les Etablissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur entraînant cette même application des euroclasses.

Cet arrêté clarifie la classification exigée pour le comportement au feu des câbles électriques et conducteurs dans tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) et dans les Immeubles de Grande Hauteur (IGH). Il requiert une euroclasse Cca-s2,d2,a2 (en remplacement de l'ancien classement C2) dans la majorité des cas et une classe plus exigeante pour les gares souterraines et les parties souterraines des gares mixtes B2ca-s1a,d1,a1(en remplacement du classement C1). Il apporte une simplification en réduisant à deux le nombre de classes de câbles appelées par la réglementation.

Le SYCABEL salue le travail du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et plus particulièrement le Bureau de la Prévention et de la Réglementation Incendie - au sein de la Direction Générale de la sécurité Civile et de la Gestion des Crises - qui a su évaluer le bon niveau requis pour protéger nos concitoyens dans les bâtiments publics.

Alors que l'activité dans le domaine du bâtiment reste morose, le SYCABEL accueille avec intérêt les nouvelles prévisions de la FFB qui, après le vote de la loi de finances, se montre moins pessimiste pour 2025 et annonce un recul plus contenu de la construction (-6,8% au lieu de -14,6% sur le logement neuf et -8,4% au lieu de -15% pour le non résidentiel).

Enfin, toujours dans le domaine de la construction, la volonté française d'accueillir des data centers, nécessitant la création d'infrastructures d'énergie et de communication adéquates, ouvre de nouvelles opportunités.

Les marchés de l'industrie, de l'automobile, de l'aéronautique, du ferroviaire, devraient être stimulés par les projets de décarbonation des sites industriels, le développement des usages de l'électricité, le véhicule électrique, ainsi que par les projections optimistes de l'aéronautique, pour autant que les mesures prises par le Président des Etats-Unis ne rebattent pas les cartes.

Le marché des câbles de données, pour sa part, profitera du développement de l'IA et des créations/extensions de data centers. Seul le segment des télécoms affiche de sombres perspectives. Si l'Europe ne parvient pas à contrecarrer les contournements des mesures anti-dumping qu'elle a adoptées dans le domaine des câbles à fibre optique en réaction aux importations chinoises, le risque est élevé de voir s'appauvrir le tissu industriel français.

L'espoir réside dans la mise en place par les opérateurs de programmes de maintenance et d'amélioration de la résilience des réseaux. Ceux-ci sont plus que nécessaires afin de ne pas mettre en péril le fonctionnement des activités de télémédecine, télésurveillance, télétravail. A ce jour, toutefois, ils ne sont pas réellement engagés.

Afin que ces programmes bénéficient aux fabricants français qui sont confrontés au dumping asiatique, il faudra de surcroît que les clients acceptent de prendre en compte des critères autres que le prix - notamment les dimensions sociétales et environnementales - dans leurs consultations et attributions de marchés.

► Les grands enjeux de la filière

Être en capacité de répondre aux besoins annoncés par les opérateurs de transport et distribution en Europe et en France

Les industriels français s'y sont préparés en investissant massivement dans leurs capacités de production. Il est à noter que les adhérents du SYCABEL observent avec inquiétude le fait que certaines personnalités remettent en cause la pertinence du projet de décret de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et le développement des ENR, proposant de recourir massivement au nucléaire.

Un tel changement de cap, réduisant les besoins en investissements dans les réseaux de T&D, remettrait en cause la pertinence des investissements engagés par les industriels pour accroître leurs capacités de production.

Décarboner son industrie et l'ensemble de sa production

Des travaux sont menés en ce sens par le SYCABEL dans le cadre du Comité Stratégique de Filière « Infrastructures Numériques ». Des avancées significatives dans ce domaine ne pourront être faites qu'avec le soutien des pouvoirs publics et des grands donneurs d'ordre.

Si l'on observe des signes encourageants, avec par exemple l'introduction par Enedis de clauses mieux-disantes significatives dans ses marchés, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Maintenir une capacité de production de câbles à fibre optique sur le territoire national

La souveraineté de notre pays dans le domaine du numérique dépend de ses capacités locales de production. C'est la clé d'un réseau performant.

Il est indispensable que soient lancés sans attendre :

- des programmes de reprise des malfaçons et non conformités de réseaux déployés sans réels contrôles de qualité,
- des programmes de remplacement de câbles non conformes qui mettent en péril la durée de vie du réseau,
- des programmes d'amélioration de la résilience du réseau, avec notamment l'enfouissement partout où cela apparaît nécessaire.

De tels programmes permettraient de sécuriser les réseaux de télécommunication tout en soutenant l'activité des sites de fabrication des industriels du secteur.

Résister aux importations subventionnées, notamment par la Chine qui dispose de moyens de production surdimensionnés par rapport à son marché intérieur et est prête à beaucoup de concessions, notamment financières, pour exporter ses surplus.

Satisfaire les besoins en matières premières dans un contexte géopolitique incertain

L'augmentation annoncée des volumes de câbles à produire nécessite un accroissement des achats de matières premières comme l'aluminium, le cuivre mais aussi de matériaux polymères comme le polyéthylène. Les éventuelles tensions à venir sur le cuivre dues au manque de ressources naturelles, ou sur l'aluminium dues au manque de capacités de transformation de la bauxite en aluminium, sont une réelle préoccupation.

S'y ajoutent aujourd'hui de grandes incertitudes en raison du chamboule-tout économique provoqué par les décisions prises par les USA.

Dans ce contexte, le recyclage des matières premières, déjà nécessaire pour des raisons environnementales, s'avère indispensable.

Faire aboutir les revendications du secteur auprès des autorités françaises et européennes

Deux exemples en font la démonstration :

- ✓ Le MACF ou Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières qui vise à taxer les importations en Europe d'aluminium. En l'état, ce mécanisme aboutirait à augmenter les coûts de la fabrication Européenne, alors que des fabricants non européens, du Maghreb ou de Turquie, par exemple, ne subiraient pas ce surcoût. La filière française milite pour que la taxation soit étendue aux produits incorporant de l'aluminium, dont les câbles.
- ✓ Le NZIA ou Net Zero Industry Act qui prévoit une série d'obligations applicables aux marchés publics intégrant certaines technologies dites « zéro net », dont celles se rapportant au solaire, à l'hydroélectrique, à l'énergie nucléaire de fission, les pompes à chaleur, ou encore le biogaz. La Profession agit pour que les câbles et accessoires de câbles soient inscrits dans la liste des produits concernés.

Attirer les talents non seulement vers l'industrie du câble, mais vers toute la filière. Il ne peut y avoir de ventes de câbles d'énergie ou de communication s'il n'y a personne pour les installer ou pas d'équipements à raccorder !

Le SYCABEL participe activement aux initiatives menées pour attirer les jeunes vers les métiers correspondants. Les « Ecoles des Réseaux pour la transition énergétique » ou l'EDEC Infrastructures du numérique en sont la meilleure illustration.

► La feuille de route de la Profession pour 2025

Les orientations stratégiques du SYCABEL s'inscrivent en 2025 dans la continuité de celles de l'année précédente et concernent les domaines suivants : la transition numérique, la transition énergétique, l'amélioration des performances des produits dans le domaine de la sécurité incendie, la poursuite de la structuration de la filière des réseaux, la poursuite des travaux au sein du Comité Stratégique de Filière « Infrastructures Numériques », la vigilance sur les évolutions réglementaires et les travaux techniques.

Développer l'électrification des usages Les réseaux électriques au cœur de ce défi

► Création de l'association FIERE le 4 juin 2025

Pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, la France doit progressivement sortir des énergies fossiles et développer l'électrification des usages : les réseaux électriques sont au cœur de cette transformation.

Le 4 juin 2025, Enedis, RTE, le GIMELEC, le SYCABEL et le SERCE ont annoncé la création de l'association FIERE « Filière Industrielle des Entreprises des Réseaux Electriques ».

Sa création a pour objectif de contribuer au développement de l'industrie des réseaux électriques, génératrice d'emplois, de croissance et de souveraineté. Elle répond à la volonté de renforcer la prise en compte des enjeux spécifiques des réseaux électriques auprès des acteurs économiques, industriels et publics, et la coopération entre ses membres.

L'association « Filière Industrielle des Entreprises des Réseaux Electriques » rassemble 5 membres fondateurs : Enedis, RTE, et les organisations professionnelles GIMELEC, SYCABEL, SERCE. Ils seront rejoints par les autres opérateurs de réseaux de l'ensemble du territoire ainsi que par d'autres organisations professionnelles.

Cette nouvelle structure sera présidée, pour les deux prochaines années, par Marianne Laigneau, présidente du directoire d'Enedis, la vice-présidence étant assurée par Philippe Piron, membre du bureau du GIMELEC et Chief Executive Officer, Electrification Systems de GE Vernova.

Franck Baron, Président du SYCABEL et Directeur Général de Prysmian France, Belgique et Afrique, est nommé, pour sa part, Trésorier de l'association.